

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN

COMMUNE DE OUISTREHAM

**EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 14 DECEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le lundi 14 décembre à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 8 décembre, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Paul BESOMBES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Thierry TOLOS, Pascale DEUTSCH, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Fabienne LHONNEUR, Martial MAUGER, Matthieu BIGOT, Amélie NAUDOT, Patrick CHRETIEN, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Sophie BÖRNER, Yves MESLÉ, François NOURRY, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Nadia AOUED (P. à Mme CLEMENT-LEFRANÇOIS), Béatrice PINON (P. à Mme LECHEVALLIER).

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : Mme POLEYN.

JEUNESSE ET PETITE ENFANCE – CREATION D'UN SERVICE COMMUNAL D'ACCUEIL PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE EN REGIE DIRECTE – ACCORD DE PRINCIPE

DEL20201214_17

Présents : 27

Pouvoirs : 2

Abstentions : 2

Suffrages exprimés : 27

Pour : 27

Contre :

Rapporteur : Mme Lechevallier - VU en Commission des Finances le 9/12/2020

L'association Anim' Jeunes, anciennement Guillaume Val, est une association de type loi 1901 agréée Education Populaire, créée en 1995. Il s'agit d'une structure d'animation labellisée « enfance-jeunesse », agréée par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et conventionnée avec la CAF du Calvados, qui poursuit 2 missions principales :

- **Garderie périscolaire et centre de loisirs des 3-10 ans :** elle est en charge de la garderie périscolaire et du centre de loisirs dans les locaux scolaires (salle Jourdan, bâtiments préfabriqués de Charcot, rondes de Briand...);
La garderie est ouverte les jours d'école, avant et après le temps scolaire (avec prise de goûter le soir) et propose une étude surveillée les lundi et jeudi ;
Le centre de loisirs est ouvert le mercredi en période scolaire et du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires.
- **Activités extrascolaires des 11-17 ans :** mise en place toute l'année des activités à destination des jeunes, dans le domaine du sport, de la culture, des loisirs, de l'action citoyenne et des échanges avec les pays européens.
L'accueil se fait au Centre Socioculturel (locaux dédiés à la Maison des Jeunes), du mardi au samedi durant l'année scolaire. Pendant les vacances scolaires, un programme d'animation est proposé sur toute la semaine.

Ces services sont essentiels à la vie de la commune.

Pour son activité, l'association emploie de manière permanente 6 salariés en CDI (dont 5 à temps complet), 1 CDI à temps complet et 1 CDD à l'année, et recrute pour les périodes de vacances scolaires des animateurs saisonniers. Elle bénéficie également de la mise à disposition de personnel communal pour l'encadrement de la garderie, la surveillance de la pause méridienne, l'aide aux devoirs, le transport, les repas, et le ménage des locaux.

Confrontée depuis plusieurs années à un affaiblissement de l'engagement et de l'investissement de ses adhérents (cf. la faible présence lors des assemblées générales, avec moins de 10 personnes pour plus de 600 adhérents),



l'association se trouve en difficulté pour renouveler les membres de ses instances dirigeantes, bureau et conseil d'administration (CA), constitués de parents sans enfants dans la structure pour la grande majorité.

Par ailleurs, elle a dû faire face cette année, dans le contexte de la pandémie de Covid-19, aux contraintes complexes en matière d'organisation et de maintien de service et au départ précipité de sa directrice en octobre 2020.

Ces éléments ont incité l'association à envisager la municipalisation de ses activités avec le concours de la Ville à compter du 1^{er} septembre 2021 ; une assemblée générale (AG) extraordinaire est prévue pour valider cette décision du CA.

Dans cette attente, la mairie a reçu une demande officielle de l'association Anim' Jeunes, pour proposer cette municipalisation, avec un projet de service portant sur la période de janvier à août 2021 inclus.

En conséquence, **entendu l'exposé et après délibération, après avis du CT en date du 4 décembre 2020, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 2 abstentions¹,**

- **donne un avis favorable sur le principe** d'une municipalisation de l'association, avec transfert de compétence et reprise en régie municipale du service d'accueil périscolaire et extrascolaire des jeunes de 3 à 17 ans, sur la base du projet de service proposé par Anim' Jeunes.
- **Autorise** le maire à signer tous actes afférents dans ce cadre.

[...]

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE

Romain BAIL

Affichée le
Certifiée exécutoire le

¹ M. Nourry et Mme Börner.